

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 45  
Membres en exercice ..... 45  
Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 39  
Absents. es. .... 6

---

**COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération n°2022-09-19s-P**  
Recrutement d'agent.e.s contractuel.le.s pour 2  
postes de technicien.ne.s services utilisateurs

**SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, **vingt-neuf septembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **vingt et un septembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ETAIENT PRESENT.E.S**

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme CHARDIN, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

**EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S**

|                    |                  |               |
|--------------------|------------------|---------------|
| Mme BENZIANE       | a donné mandat à | Mme SAINT GAL |
| Mme BOUHADA        | a donné mandat à | M. GUENICHE   |
| Mme MAFFRE BOUCLET | a donné mandat à | M. SEYE       |
| Mme MICHEL         | a donné mandat à | M. CLERGET    |
| M. DAUMONT-LEROUX  | a donné mandat à | Mme FENASSE   |
| Mme MARTINEZ       | a donné mandat à | M. ORJEBIN    |
| M. TARGUI          | a donné mandat à | M. BERTRAND   |

**ABSENT.E.S**

M. BRUNET, M. LEBLANC, Mme JANIAUX, Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET, Mme BAYOL

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Mme NIAKHATÉ** ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

## **LE CONSEIL,**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** le code général de la fonction publique et notamment ses articles L412-6, L332-8 et L332-9

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la loi n° 2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

**VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**VU** le décret n° n°2010- 1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n° 2010-330 du 22 mars 2010 modifié portant échelonnement indiciaire applicable aux techniciens territoriaux ;

**VU** le décret n° 2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale.

**CONSIDÉRANT** que les dispositions des articles L332-8 et L332-9 code général de la Fonction Publique (ex. article 3-3 n° 1 et 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) permettent le recrutement d'agent.e contractuel.le dont les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient ;

**CONSIDÉRANT** que pour faire face à un marché de l'emploi dans ce domaine sous tension et répondre aux besoins du service, il est nécessaire d'élargir les possibilités de recrutement aux agents.es contractuels.les ;

## **À LA MAJORITÉ**

### Par 28 voix pour

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, Mme AVOGNON ZONON, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY,

### Par 11 abstentions :

Mme FENASSE, M. ORJEBIN, M. DAUMONT-LEROUX, Mme MARTINEZ, Mme MICHEL, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI

**DÉCIDE**

**Article 1 :** d'autoriser le recrutement d'agent.e.s contractuel.le.s pour deux emplois permanents de technicien.ne.s service utilisateurs ; sous l'autorité du responsable de service Centre de services; ils/elles seront chargé.e.s :

- De fournir et maintenir les équipements des utilisateurs
- D'effectuer les actions et processus de gestion courante du système d'information en place dans toutes ses dimensions
- D'aider, assister et accompagner les utilisateurs
- De favoriser la prise en main des outils informatiques et télécoms
- De garantir la relation avec les utilisateurs et le pilotage des fournisseurs
- De maintenir la base documentaire actualisée
- De piloter les prestations de traitement d'appel et de déploiement des postes de travail
- De Gérer le parc informatique (renouvellement, sorties de parc, entrées en stock, prêts...).

Ces postes relevant des grades du cadre d'emplois des techniciens territoriaux de catégorie B sont susceptibles d'être occupés par des agents.es contractuels.les dans les conditions suivantes :

Les intéressé.e.s devront être titulaires au moins d'un baccalauréat technologique ou professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico- professionnelle.

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat d'une durée maximale de 3 ans renouvelable par reconduction expresse pour une durée maximale de 6 ans.

La rémunération sera fixée entre les indices bruts 389 et 707 selon les diplômes détenus et l'expérience professionnelle.

Les indices bruts de début (IB=389) et de fin (707) seront automatiquement revalorisés avec l'évolution de la grille de rémunération du grade ou des grades afférents.

**Article 2 :** les crédits correspondants sont inscrits au compte 64 de l'exercice budgétaire en cours.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**

*Maire*



Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le .....1.2.OCT.2022..  
Publication  
le .....1.2.OCT.2022.....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire

